

MAIRIE
de
DONNENHEIM

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JANVIER 2018

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr KAPPS Christophe - Mr SCHISSELE Stéphane – Mr GILLIG Thomas – Mme BRUCKER Catherine - Mme HASE-TARIANT Brigitte – Mr RIFF Aurélien – Mr HERTZOG Frédéric - Mr PIERRON Jérôme – Mme HAMM Leslie.

Membres absents excusés : Mr RIVAUD Benjamin donne procuration à Mr HERTZOG Frédéric

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.
- 2) Choix de l'architecte et validation du projet pour la création de l'atelier communal.
- 3) Divers.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 1 procuration, d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017.**

2) Choix de l'architecte et validation du projet pour la création de l'atelier communal.

Monsieur le Maire précise que la délibération qui sera prise concerne l'avant-projet et le choix de l'architecte pour la construction de l'atelier communal et du local sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 18 décembre 2017 par délibération, de faire appel à deux autres architectes pour la création de l'atelier communal et local sanitaire.

Les données suivantes ont été transmises aux architectes :

- surface de stockage 100 m²,
- local sanitaire pour 2 wc publics, 1 vestiaire et douche pour l'agent communal,
- implantation sur la limite parcellaire de Monsieur DAULL Pierre,
- hauteur des murs 4,50 m (conseil du CAUE pour intégration avec les bâtiments aux alentours),
- toit à deux pans 45 % avec possibilité de stockage en hauteur,
- le tout dans le respect du PLU pour l'intégration de ce bâtiment en zone UA.

Monsieur HERTZOG Frédéric informe le conseil municipal que l'architecte qu'il a contacté ne répondra pas à notre demande.

Monsieur SCHISSELE Stéphane informe le conseil municipal que l'architecte contacté a répondu à la demande.

Monsieur le Maire informe que les deux architectes mis en concurrence sont :

- Monsieur KELLER 2A rue de Strasbourg 67350 VAL DE MODER / PFAFFENHOFFEN
- Monsieur WOLFHUGEL Parc d'Activités du Ried 2 rue Gutenberg Boîte Postale 148 67723 HOERDT CEDEX.

Monsieur le Maire présente le projet de Monsieur KELLER autant le descriptif du coût des travaux (distribution du document reprenant les différents corps de métiers et l'estimation des travaux), ainsi que les honoraires de l'architecte.

Monsieur SCHISSELE Stéphane présente le projet de Monsieur WOLFHUGEL autant le descriptif du coût des travaux (distribution du document reprenant les différents corps de métiers et l'estimation des travaux), ainsi que les honoraires de l'architecte.

Un débat s'engage au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 06 voix Pour de mandater l'architecte Mr WOLFHUGEL et 05 voix Pour dont 1 procuration de mandater l'architecte Mr KELLER.

**L'architecte Mr WOLFHUGEL de HOERDT est désigné pour la réalisation du projet.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes y afférant.**

3) Divers.

a) Rendez-vous :

- 06 janvier 2018 à 16h45 pour les vœux du Maire.
- 07 janvier 2018 à 11h45 pour le repas de la fête des aînés (Thomas GILLIG, Stéphane SCHISSELE, Christophe KAPPS, Leslie HAMM, Aurélien RIFF et Catherine BRUCKER).

Sur ce, la séance est close à 21h30.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Monsieur RIVAUD Benjamin	Procuration à HERTZOG Frédéric
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame HAMM Leslie	
Monsieur HERTZOG Frédéric	
Monsieur PIERRON Jérôme	
Monsieur RIFF Aurélien	
Madame BRUCKER Catherine	
Monsieur GILLIG Thomas	